

Commission sur les finances et l'administration

Rapport 2012 du Vérificateur général

Recommandations

Considérant le dépôt au conseil municipal du 27 mai 2013 du rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;

Considérant les nombreuses recommandations contenues dans ce rapport;

Considérant les commentaires des citoyens lors de l'assemblée publique de la commission tenue le 12 juin 2013;

La commission remercie le Vérificateur général et le personnel de son bureau pour la qualité et la pertinence de leurs interventions et recommande à l'administration de s'y conformer dans des délais raisonnables.

La commission fait aussi les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

Suivi des recommandations du Vérificateur général

Considérant que 92 % des recommandations formulées par le Vérificateur général en 2011 ont le statut de «fait» ou «en cours»;

Considérant la baisse significative de la proportion des recommandations dont le statut est «fait» dans l'année qui suit leur publication;

R-1

Que l'administration poursuive ses efforts pour atteindre et maintenir un taux élevé de réponse aux recommandations du Vérificateur général en assurant un suivi plus rigoureux auprès des unités d'affaires pour contrer toute forme de relâchement de leur part.

Situation du Bureau du Vérificateur général

R-2

Que le Bureau du Vérificateur général poursuive ses démarches, si nécessaire avec le soutien du Service du capital humain et des communications, dans le but d'embaucher des comptables professionnels agréés (CPA) ou d'autres catégories de professionnels pour combler ses postes vacants.

Ligne éthique

Considérant les recommandations du Rapport du comité-conseil sur l'octroi et la gestion des contrats municipaux à la Ville de Montréal,

Considérant la position du Vérificateur général sur la ligne éthique;

Considérant la nécessité que la ligne éthique soit confiée à une entité qui ne relève pas de la Direction générale;

R-3

Que soit confié à la prochaine administration le soin de décider de la responsabilité de la ligne éthique et, si elle le juge nécessaire, qu'un mandat soit donné à la prochaine commission permanente sur les finances d'étudier de manière approfondie cette question.

Service de premiers répondants

Considérant les coûts d'opération du service de premiers répondants qui dépassent largement les montants prévus;

Considérant que la contribution financière de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal est basée sur un nombre d'interventions nettement inférieur à la réalité;

R-4

Que l'administration révise les mécanismes actuels de financement et de contrôle des coûts du service de premiers répondants et fasse les représentations nécessaires, le cas échéant, auprès du gouvernement du Québec.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

R-5

Que l'administration mette en place les mesures appropriées pour assurer la livraison des projets liés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie d'ici le 31 décembre 2013.

R-6

Que l'administration prenne les mesures appropriées pour que les mécanismes d'inspection soient revus pour les installations risquées identifiées par le Vérificateur général.

R-7

Que l'administration soumette, pour approbation, au ministère de la Sécurité publique toutes les modifications apportées au schéma de couverture de risques initial.

Travaux de construction réalisés en sous-traitance

Considérant que les contrats d'exécution de travaux par les instances de la Ville représentent plusieurs centaines de millions de dollars annuellement;

Considérant que, depuis 2010, le gouvernement du Québec a apporté plusieurs modifications législatives visant à combattre et à sanctionner certaines pratiques frauduleuses;

R-8

Que l'administration

- se dote de règles prévoyant l'uniformité des clauses dans les cahiers de charges portant sur la réception d'une liste des sous-entrepreneurs et des exigences requises;
- mette en place des mécanismes de contrôle permettant l'obtention des informations exigées au regard des sous-entrepreneurs;
- s'assure de la conformité des sous-entrepreneurs aux dispositions légales les concernant;
- documente adéquatement le suivi effectué.

Octroi et gestion des contrats à la Société du parc Jean-Drapeau

R-9

Que l'administration veille à la mise en place de toutes les recommandations du Vérificateur général portant sur la Société du parc Jean-Drapeau.

Réalisation des travaux d'infrastructures des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout

Considérant que l'administration devra agir rapidement pour éviter les dépenses additionnelles attribuables au retard;

R-10

Que l'administration mette en œuvre les sept recommandations prévues dans le Rapport annuel du Vérificateur général à ce chapitre :

- compléter les données d'inventaire;
- compléter l'évaluation de l'état du réseau des conduites d'égout et compléter le recensement des fuites dans les conduites d'eau;
- élaborer une stratégie globale d'intervention intégrant les travaux d'entretien, de réparation et de réfection majeure;
- mettre en œuvre un programme structuré d'entretien préventif;
- définir des objectifs clairs et mesurables sous forme de niveaux de service, déterminer les investissements à long terme nécessaires pour atteindre ces niveaux de service et s'assurer d'obtenir l'approbation des instances;
- évaluer périodiquement le déficit cumulé d'entretien;
- documenter le report de projets et le choix de réaliser des projets qui ne sont pas prévus au plan d'investissements.

Réalisation des travaux d'infrastructure du réseau de voirie artérielle

Considérant que la commission reconnaît la pertinence des recommandations du Vérificateur général à ce chapitre;

R-11

Que l'administration mette en œuvre dès le prochain programme triennal d'immobilisations (PTI) les recommandations du Vérificateur général portant sur le plan de réalisation des travaux d'infrastructure du réseau de voirie artérielle.

Suivi du Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Considérant les commentaires du Vérificateur général sur l'adoption du PTI et les recommandations en ce sens déjà formulées par la commission;

R-12

Que l'adoption du PTI soit devancée en juin de chaque année et que les unités d'affaires puissent avoir les ressources humaines, matérielles et financières pour la réalisation des projets prévus.

R-13

Que l'administration mette en place une panoplie de mesures de suivi du PTI, notamment :

- la préparation d'états financiers du PTI à tous les quatre mois, transmis aux conseils municipal et d'agglomération, suivant l'évolution des investissements budgétés et des projets réalisés et analysant les écarts;
- une planification du PTI sur une période de dix ans favorisant la planification des travaux à long terme;
- l'arrimage des diverses unités d'affaires pour éviter le travail en silo, coordonner les interventions et assurer le respect des priorités d'intervention;
- l'élaboration de solutions pour faire face au problème de l'entretien préventif de la voirie publique et la gestion du fonds de l'eau;
- l'élaboration d'indicateurs de gestion pour le PTI avec indications et explications sur les objectifs atteints et non atteints;
- le calcul de l'impact du coût de fonctionnement des investissements prévus au PTI sur le budget général annuel;
- la détermination des effets des investissements sur le niveau d'endettement de la Ville.

R-14

Que l'administration municipale s'assure de profiter pleinement des programmes de subventions des gouvernements supérieurs afin de réduire le niveau d'endettement des contribuables.

Amélioration des processus de gestion

R- 15

Que la direction générale confie au Contrôleur général la préparation et la mise à jour d'une nouvelle grille de gestion de risques pour les secteurs les plus névralgiques et les activités davantage exposées à la malversation afin de permettre une surveillance accrue et un renforcement des contrôles internes dans le but de prévenir et éviter les pertes financières

R-16

Que le comité exécutif approuve des niveaux de services pour les infrastructures et les bâtiments et que soient déterminés les niveaux d'investissement à long terme en fonction des niveaux de services attendus et que l'administration se dote d'un mode de financement réaliste pour permettre la réalisation des interventions jugées nécessaires.

R-17

Que la planification des projets d'infrastructures soit effectuée sur une période pluriannuelle afin d'en faciliter la réalisation et d'établir les priorités à long terme.

R-18

Que l'administration prenne les mesures nécessaires pour que les secteurs prioritaires ou stratégiques devant faire l'objet d'une reddition de comptes périodique soient communiqués clairement aux unités d'affaires, afin que l'administration municipale obtienne une information complète pour une prise de décisions éclairée et pour s'acquitter ainsi de ses responsabilités de gouvernance.

Budget du Bureau du Vérificateur général

R-19

Que soit maintenue la récurrence du montant supplémentaire de 610 000 \$ accordé au Vérificateur général dans le budget 2013 et que soit ajoutés au budget du Vérificateur une somme de quelque 40 000 \$ nécessaire à la vérification de trois nouveaux états financiers dans le périmètre comptable de la Ville, soit ceux du Bureau du taxi de Montréal, de la Fondation des Jeux mondiaux des policiers et pompiers et de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Que les trois nouvelles sociétés tiennent compte dans leurs budgets des sommes à encourir pour leurs états financiers